

QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « MIEUX VIVRE À SABLÉ » - RÉPONSES DU MAIRE

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Monsieur MAREAU, vous aviez quatre questions. Je vous invite à les poser.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, je vous remercie. **Première question** : Notre Ville a pris début mai un arrêté anti-mendicité.

Comme nous n'avons pas eu l'occasion d'avoir votre avis dans ce Conseil Municipal sur ce choix, pourriez-vous nous expliquer plus amplement pourquoi avoir décidé un tel arrêté municipal ? Cet arrêté vise approximativement combien de personnes ?

J'en profite pour vous donner mon avis, car je suis contre cet arrêté qui ne réglera rien et qui n'aurait eu qu'un seul résultat, celui de faire parler de Sablé, une fois de plus négativement, et d'être la première ville de la Sarthe à avoir fait un tel arrêté.

Deuxième question : Sur la réfection du mur de notre mairie, du côté rue Michel-Vielle. Vous nous avez indiqué au mois de mars que cela prendrait fin à la fin juin, début juillet.

Nous arrivons à la fin juin, et il semble que les travaux soient arrêtés depuis plusieurs mois. Que se passe-t-il, quand seront finis ces travaux ?

Troisième question : Lors du Conseil Municipal du mois de décembre 2024, je vous avais posé une question très simple et très claire : « Y a-t-il actuellement des procédures judiciaires en cours avec notre mairie ? » Elle était très simple pour vous laisser toute l'amplitude de votre réponse.

Vous nous aviez confirmé que notre mairie faisait régulièrement valoir ses droits et que vous teniez à la plus grande discrétion et à la confidentialité des procédures. Ce qui va de soi pour une municipalité. Et ensuite, vous nous avez renvoyés vers le professionnalisme des journalistes locaux pour nous informer.

Donc vous n'avez pas répondu à ma question. Cela est encore plus étonnant, puisque vous avez dit : « Cette posture est une responsabilité à laquelle je m'attache particulièrement. » Bien évidemment, je ne vous demande pas de trahir la confidentialité et le respect des procédures, mais je vous demande un chiffre suivi du type de tribunal.

Bien entendu, ceci comporte deux types de procédures : celles que nous engageons et celles qui sont engagées envers notre commune.

Comme nous sommes engagés contractuellement avec un cabinet d'avocats, vous pourriez aussi nous dire où en sont nos dépenses dans ce domaine.

Pour rappel des attributions que ce Conseil vous a données : « 11^{ème} point ; De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ». Il y a une procédure, par exemple, dont nous n'avons jamais eu la fin de l'histoire, celle des deux architectes et de la place Raphaël Elizé ?

Quatrième question et dernière : Depuis la démolition du salon Bruno Behlau, nous ne cessons de vous demander quelle salle maintenant portera son nom ? Bien sûr, nous avons l'espérance qu'elle fût à la hauteur de l'amitié que notre ville avait pour ce maire de Bückeburg et de l'amitié franco-allemande.

Vous avez inauguré, il y a quelques semaines, une plaque commémorative avec le nom de Bruno Behlau écrit. Est-ce que cela est la réponse à notre demande d'avoir une salle de nouveau portant le nom de Bruno Behlau ? Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Concernant votre question sur l'arrêté anti-mendicité, je tiens tout d'abord à préciser que cette décision ne vise pas un « nombre » de personnes en particulier : je ne fais pas dans le délit de faciès Monsieur MAREAU. Il s'agit avant tout d'une disposition générale permettant d'assurer le maintien de la sécurité et de la tranquillité publique.

Cette décision fait suite à de nombreuses infractions et désordres qui ont cours de façon exponentielle, depuis plus de 18 mois, sur le territoire de notre commune.

Au long de cette période, tous les moyens de médiation ont été mis en œuvre pour trouver des solutions consensuelles à ces trop nombreux troubles.

Malgré cela, depuis le 1^{er} janvier 2024, c'est exactement 37 verbalisations qui ont été dressées pour consommations d'alcool sur le domaine public sur fond de mendicité et génératrices de troubles pour les biens et les personnes.

Des faits encore plus graves et tout aussi nombreux, toujours sur fond de mendicité, ont été relevés durant cette période. Je ne rentrerai pas dans les détails délictuels par respect pour les personnes et les procédures en cours mais je m'autorise néanmoins quelques exemples : entrave à la circulation des personnes à l'entrée des commerces, braquage et ou menaces avec arme, attentat à la pudeur, consommation de stupéfiants et attaques de chiens.

Alors oui, Monsieur MAREAU, je respecte tout à fait votre droit d'être contre un tel arrêté, je le respecte, mais moi, en tant que maire, je n'ai pas la liberté de m'affranchir de mes pouvoirs de police afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

De plus, à titre beaucoup plus personnel et je l'assume totalement, je ferai toujours preuve de la plus grande fermeté pour que les habitants de notre ville se sentent en sécurité et qu'ils puissent circuler dans un environnement apaisé.

Alors, si sur la base des troubles liés à la mendicité - puisque c'est la question qui nous préoccupe à cet instant - je dois m'exprimer, je le dis et je le dis clairement :

- je suis contre la consommation d'alcool et l'ivresse sur le domaine public,
- je suis contre les urines et excréments sur l'espace public,
- je suis contre les altercations physiques et les rixes entre marginaux sur le domaine public
- je suis contre la prise à partie des commerçants locaux,
- je suis contre l'intimidation et les menaces à l'égard des clients et des commerçants eux-mêmes,
- je suis contre les intimidations et les menaces à l'égard des forces de l'ordre,
- je suis contre les exhibitions sexuelles,
- je suis contre les tentatives de braquage.

Votre deuxième question, vous évoquez également les travaux de réfection du pignon de la mairie.

Avant tout chose, Monsieur MAREAU, je tiens très sincèrement à vous remercier de l'avoir posée et là c'est sincère, c'est une bonne question. En effet, elle me donne l'occasion de faire taire la rumeur selon laquelle le chantier serait à l'arrêt au prétexte que la Ville n'a plus les moyens de payer ses factures. Alors quand j'ai entendu ça, je croyais que nous étions au 1^{er} avril !

Que chacune et chacun d'entre-vous se rassurent : nous ne sommes pas en cessation de paiement et la banqueroute n'est pas à l'ordre du jour. J'aurais presque pu trouver ça drôle si la mise en scène avait été plus soignée...

Bref, sortons de cette pièce de théâtre mal jouée pour revenir à des considérations un peu plus sérieuses.

Ce chantier précis mais également tous ceux en cours à l'échelle nationale ont été stoppés en avril dernier par ENEDIS à la suite d'un dramatique accident, ayant entraîné un décès, intervenu en raison d'une mauvaise protection d'un câble électrique. Il a donc fallu attendre leur intervention de vérification des protections de câbles qui s'est déroulée le 23 mai.

Le 20 juin, l'entreprise VEILLÉ a reçu la notification de conformité de la part d'ENEDIS autorisant ainsi la reprise des travaux. Après échanges sur la planification, l'entreprise VEILLÉ devrait reprendre le chantier dans le courant de cette semaine. Sauf, eux, ils n'ont pas attendu, ils ont pris d'autres chantiers en attendant.

S'agissant de votre question sur les procédures en cours, j'y ai déjà répondu à la mesure de mes possibilités. Je n'ai malheureusement pas de nouvelle réponse à sortir de mon chapeau depuis décembre dernier.

Moi aussi j'ai des questions qui restent sans réponse, comme par exemple l'affaire qui opposait la Ville contre les 2 architectes de la Place Raphaël Elizé : mais je fais avec.

Nous aurions pu varier les plaisirs, si vous m'aviez interrogé sur l'état de nos dépenses en la matière, puisque le 11^{ème} point de la délégation que cette assemblée m'a conférée précise que je peux fixer les rémunérations et régler les frais d'avocats, de notaire, d'huissier de justice et d'experts.

Je vous donne une piste : ce sera peut-être pour une prochaine fois...

Enfin pour finir, vous m'interrogez sur une dénomination de salle au nom de Bruno Belhau. Effectivement, à travers la récurrence de cette question et dans la mesure où je ne souffre pas encore d'amnésie, je pense avoir bien saisi votre désir fervent de voir une salle municipale baptisée au nom de Bruno Belhau.

Comme vous, j'ai la volonté de matérialiser le renforcement des liens entre Sablé et Bückeburg, d'ailleurs on y travaille avec mon homologue allemand et l'inauguration de la plaque commémorative du jumelage permettait d'y répondre, partiellement, tout en profitant de la présence du Maire du Bückeburg pour l'honorer à sa juste valeur.

Mais, contrairement à vous, j'essaie de rester pragmatique et je ne vais pas ordonner la construction d'un bâtiment public juste pour satisfaire à ce désir de dénomination. Il s'agit d'un sujet qui n'est pas oublié et qui verra son aboutissement, dans le temps, au gré de nos réalisations publiques.

Voilà les réponses que je souhaitais vous adresser.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, bon repos, profitez bien des différents festivals que nous allons avoir, Pop au Parc en fin de semaine, les activités, le 13 juillet, les cinémas de quartier, le festival baroque. Au plaisir de vous retrouver au mois de septembre. Bonne fin de soirée à tous.

La séance est levée à 21h12.
